



Contrat à durée indéterminée pour un sans papier

Par Visiteur

Bonjour, je m'appelle Mory Laye, je vis en Belgique depuis 3 ans en tant que demandeur d'asile. Je suis arrivé par la France avec un visa Français et maintenant je viens d'obtenir une promesse d'emboche en CDI en tant que gardien en France.
Que dois-je faire ?
Cela me donne-t-il le droit d'avoir des papiers ? Si oui
Quelle sont les démarches à faire ?
Merci pour vos réponses

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

La question est délicate car cela dépend de nombreux facteurs (l'emploi occupé, vos qualifications, la situation de l'emploi.)

Votre employeur doit vous aider à faire les démarches auprès de la direction départementale du travail.

D'ailleurs, il sera obligé de faire les démarches car vous ne pouvez commencer à travailler sans avoir au préalable obtenu une autorisation de travail.

Si votre dossier est accepté, en principe la préfecture vous délivrera une carte de séjour temporaire mention salarié.

Bien cordialement